Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212202949-20260213-2026_02_10-DE

SAINT-GILLES-PLIGEAUX

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GILLES-PLIGEAUX**

Séance du **vendredi 13 février 2026**
20 heures 00 minutes

**PRESENTS** : Gildas GUYADER, Jacques TROËL, Jean-Philippe SEGUIN, Emmanuelle MARESCA, Maxime LE LEPVRIER, Catherine LE PROVOST, Claudine CAUMONT, Laurence GUEGAN, Kévin LE COËNT

**ABSENTS EXCUSES** : Katy COSQUER

**Secrétaire de séance** : Catherine LE PROVOST

**Date de la convocation** : 05 février 2026

## 2026-02-10 : Fonds d'aide aux jeunes du Conseil Départemental

Le maire rappelle au conseil municipal que le Conseil Départemental soutient l'action des missions locales et consacre un effort important au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes et demande aux Collectivités locales une participation chaque année à hauteur de 0.35 à 0.40 € par habitant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**- DECIDE de participer au Fonds d'Aide aux jeunes à hauteur de 0.40 € / habitant soit 120.00€ (0.40 € x 300 habitants)**

Fait et délibéré en Mairie, les Jour, Mois et An Susdits.

Le Maire
Gildas GUYADER